

**Mairie de CERBERE**

**66290**

**\_\_\_\_\_\_\_\_**

Tél. 04.68.88.41.85

Fax. 04.68.88.47.64

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CERBERE**



Date limite de remise des offres : le 25 janvier 2019 à 12H00

**ARTICLE 1 : OBJET ET CONDITIONS DU MARCHE**

**1.1/ Objet**

Le marché est un marché de travaux pour le remplacement de fenêtres et de portes sur le bâtiment de la mairie et des salles situées en rez-de-chaussée.

|  |  |
| --- | --- |
| **Locaux pizzeria** |  |
| Fenêtre 2 vantaux hauteur 1670mm et largeur 925 mm en PVC blanc Vitrage feuilleté 44/2 16.4 1 mortaise + grille 30m3/h blanc |  **2** |
| Fenêtre 1 vantail hauteur 880mm et largeur 480 mm en PVC blanc Vitrage feuilleté 44/2 16.4  | **…… 1** |
| Fenêtre 1 vantail hauteur 980 mm et largeur 580 mm en PVC blanc . |  **1** |
| **Salle Georges Clausells** | Quantité |
| Porte 2 vantaux en aluminium avec châssis fixe dont les dimensions sont les suivantesHauteur 2150mm et largeur 1530 mm. Ouverture vers l’extérieur. Couleur laquage BlancVitrage 4Fe/16Arg/44.2 Sécurité | **2** |
| ***Porte fenêtre PVC*** blanc Laqué 1 Vantail hauteur 2150 mm et largeur 905 MmVitrage feuilleté 44/2 16.4 Grille 30m3/h blanche |  **1** |
| Imposte fixe PVC Blanc Hauteur 880 mm et largeur 905mmVitrage feuilleté 44/2 16.4  |  1 |
| **MAIRIE** |  |
| Fenêtres PVC Blanches 2 vantaux Hauteur 1670mm et largeur 1135 mmOuverture à droite |  2 |
| Fenêtres PVC Blanches 2 vantaux Hauteur 1670mm et largeur 930 mmOuverture à droite |  1 |
| Fenêtre 1 vantail hauteur 1670mm et largeur 1765 en PVC blancOuverture droite |  1 |
| Fenêtres 2 vantaux + fixe hauteur 1000mm et largeur 1765 mm en PVC blanc fixe gauche 1 mortaise + grille 30m3/h blanc  |  3 |
| Porte fenêtre 1 vantail hauteur 1670mm et largeur 730 mm en Pvc blanc 1 mortaise + grille 30m3/h blanc |  1 |
| **MAIRIE** | Quantité |
| Fenêtre 1 vantail hauteur 1670mm et largeur 730 en PVC blancOuverture droite1 mortaise + grille 30m3/h blanc |   2 |
| **Cabinet Medical** |   |
| Centre médical – PVC blanc1 pan trapèze sur la partie la plus petite hauteur 780 mm et sur la plus grande 1200 mm . largeur 2540 mmporte 2200 mm de hauteur dur 820mm large |  1 |
| **Office de tourisme** |  |
| Ensemble vitrine 3 pans hauteur 2550 mm largeur 1er pan 2000 mm 2eme pan 1400 large et 2400 mm de hauteur et 3eme pan encastré dans le béton hauteur 2400 mm et 1200 mm + porte largeur820 mm et hauteur 2200 mm | 1 |
| -Fenêtre 1 vantail hauteur 2280 mm et largeur 870 mm PVC blanc  | 1 |

***Le nombre de châssis, leurs dimensions et leurs découpages, seront à vérifier sur site, ce qui implique une visite obligatoire pour effectuer la proposition. Les candidats qui n’auront pas effectué la visite seront éliminés***

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHE**

**2.1 Etendue et mode de procédure**

La présente consultation, est passée sous la forme d’une consultation adaptée conformément à l’article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics (NOR : EINM1600207D)

La consultation est ouverte aux entreprises ou groupement d’entreprises

**2.2 Délai de validité de l’offre** :

Le délai de validité de l’offre est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**2-3- Prise d’effet et durée du marché**

Le marché prendra effet à la date de notification, pour une durée égale à 6 mois.

Il pourra être résilié par les parties chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d’un préavis de 4 mois.

**2.4 Modalités essentielles de financement et de paiement**

• Avance forfaitaire : Sans objet.

• Mode de règlement : mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique

• Délai global maximum de paiement : 30 jours

• Intérêts moratoires : taux de l’intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commenceront à courir augmentés de 2 points.

**2.5 lieu d’exécution des prestations**

Mairie de cerbère

23 avenue du Général de Gaulle

66 290 CERBERE

**2.6 Conditions d’obtention du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est :

- A télécharger sur le site www.klekoon.com

Il peut être également Télécharger sur le site de la mairie à l’adresse suivante :

<http://www.cerbere-village.com/>

**ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. L’envoi des offres par voie électronique est obligatoire.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

**Pièces relatives à la candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'[interdiction de soumissionner](https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23373) à un marché public ;

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat des 3 derniers exercices au maximum ;

- Attestation d’assurance des risques professionnels ;

- Les bilans, ou extraits de bilan, des 3 dernières années.

- Une liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années ;

- L'effectif moyen annuel pendant les 3 dernières années ;

- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise ;

- Le description du matériel dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;

- Les mesures de gestion environnementale que le candidat appliquera lors de l'exécution du marché.

**Pièces relatives à l’offre :**

- Un acte d’engagement

- Le CCAP à accepter sans modification. Ce document doit être dûment complété, daté, paraphé sur chaque page et signé par le représentant qualifié de la société soumissionnaire ayant vocation à être titulaire du marché sous peine de non recevabilité

-Le CCTP . Ce document doit être dûment complété, daté, paraphé sur chaque page et signé par le représentant qualifié de la société soumissionnaire ayant vocation à être titulaire du marché sous peine de non recevabilité.

-le certificat de visite signée par l’autorité territoriale

- Un mémoire indiquant les délais de réalisation, le personnel mis à disposition pour la réalisation du chantier, les moyens matériel, les fiches techniques des produits utilisés ainsi que le visuel de chaque produit.

**ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES**

1. Critère de jugement

Aux termes de l’article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, « les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables sont éliminées ».

Le pouvoir adjudicateur classe les autres offres par ordre décroissant, en se fondant sur l’offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères suivants, pondérés comme suit :

* Montant de la prestation noté sur 20 et pondéré à 60%
* Valeur technique de la proposition notée sur 20 et pondéré à 30% (appréciée sur les moyens humains et matériels dédiés à l’opération, le matériel employé)
* Délai global des études et réactivité du candidat noté sur 20 et pondéré 10 %
1. 2. modalité de notation

2.1. Montant des prestations

Une note comprise entre 0 et 20 pondérée à 60% sera attribuée à chaque offre, au regard du taux de rémunération global proposé par chaque candidat

Le candidat avec le meilleur Taux de rémunération se verra attribuer la note maximale de 20/20. Les autres obtiendront une note diminuant proportionnellement à l'écart par rapport au meilleur Taux global de rémunération. La notation se fera alors de la façon suivante :

* **Taux de l'offre la moins disante/taux de l'offre étudiée X20**

Il est rappelé aux candidats que le prix devra être en adéquation avec les délais proposés et les prestations fixées dans le mémoire technique

2.2.- Valeur technique

Valeur technique de l'offre, note sur 20 pondérée à 30 %.

Les moyens humains et matériels dédiés à l’opération noté sur 8 points :

Nombre de personnes affectées par le soumissionnaire aux missions dévolus par l'entité adjudicatrice.

Niveau de qualification des intervenants

Moyens matériels mis à dispositions par les intervenants

Mesures prises pour garantir la formation et l'expérience du personnel affecté aux travaux de l'entité adjudicatrice

Materiaux utilisés pour réaliser le chantier noté sur 8

Fréquence des réunions de chantier en phase travaux noté sur 5

Fréquence des réunions avec la maitrise d’ouvrage en phase d’étude noté sur 3

Principales références du candidat noté sur 4

2.3 Délai de réalisation des travaux

 Le délai de réalisation des travaux sera noté sur 20 pondérée à 10 %.

* : Le candidat présentant le délai global de réalisation des travaux le plus court obtient la note de 20 (sous réserve que le délai soit en adéquation avec les travaux à réaliser). Il est rappelé aux candidats que les délais indiqués dans l’acte d’engagement a valeur contractuelle et devra donc être établi avec réalisme. Les autres obtiendront une note diminuant proportionnellement à l'écart par rapport au meilleur forfait global de rémunération et sera noté de la façon suivante:

 **Offre dont le délai est le plus court/le délai de l'offre étudié de l'offre étudiée X20**

**ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISES DES OFFRES**

Les offres devront être déposées sur le profil acheteur de la commune à l’adresse suivante [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) au plus tard le 25 janvier à 12H00.

**ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de

leurs études, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions d’ordre administrative ou technique au :

Fax : 04.68.88.47.64

Mail : mairie@cerbere-village.com

Les questions devront être formulées par écrit et envoyé par fax, par mèl ou par courrier.

Une réponse sera alors adressée à l’ensemble des candidats. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Lu et approuvé le Lu et approuvé le

Le candidat Le pouvoir adjudicateur